

OBJET

N° 03/2019
**Intégration du Réseau
communal de St
Maurice en
Chalencon au
31.12.2019**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Olivier AMRANE.



Document transmis à la Sous-
Préfecture de TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L.2131-1 DU CGCT)

Le Président
Olivier AMRANE.

REÇU À LA
SOUS-PRÉFECTURE
DE TOURNON-SUR-RODANNE LE

27 FEV. 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-neuf février, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Boffres**, sous la présidence de Monsieur Olivier AMRANE.

Nombre de membres en exercice : **46**

Nombre de membres présents : **31**

Qui ont pris part au vote : **34** (3 pouvoirs)

Date de convocation du Comité : **07 février 2019**

Présents votants : MM. Olivier AMRANE (pouvoir Philippe PONTON), Christian ALIBERT, Marcel JULIEN, Gilbert DEJOURS, Fabrice BASSET, Philippe BONNEFOY (pouvoir Daniel DUFOUR), Daniel GUEZE, Raymond RAVAGE (suppléant Dominique DUPRET), Gilbert BOUVIER, Gérard GLORIEUX, Daniel BLACHE, Christophe FRACHON, Guy FAURE, Laurent BRUNEL, Michel CIMAZ, Bernard BERGER, Jean-Pascal PEREYRON, Alain BOS, Daniel FAYARD, Éric BOURRY, Gilles BRUN, Gilles LEBRE, Jean-Marc SITAR, Pierre LUYTON, Jacques-Henri ROCHE, Gérard CHAPUIS, Christian AUDEMARD (pouvoir Patrice POMMARET), Marcel FRECHET et Mmes Éliane BLACHE, Ghislaine CHAMBON, Thérèse PRALY.

Absents excusés : MM. Philippe PONTON (pouvoir Olivier AMRANE), Antoine DE PAMELONNE, Dominique DUPRET (suppléant Raymond RAVAGE), Daniel DUFOUR (pouvoir Philippe BONNEFOY), Laurent COURBIS, Michel REYNAUD, Stéphane LAFAGE, Patrick DERIVAZ, Michel DELOCHE, Michel MOULIN, Stephan CHABOUD, Michel BRET, Fabrice CHIROUZE, Hervé COULMONT, Patrice POMMARET (pouvoir Christian AUDEMARD) et Yohan BLANCHARD.

Secrétaire de séance : Mme. Éliane BLACHE.

LE RAPPORTEUR : Monsieur Christian ALIBERT, 1^{er} Vice-Président,

La Commune de Saint-Maurice en Chalencon est actuellement desservie en eau potable par 2 réseaux distincts, un réseau en régie communale et un réseau géré par le syndicat, avec des prix de l'eau différents.

Par délibération du 03 décembre 2018, le conseil municipal a décidé de confier son réseau au syndicat.

Le réseau communal de cette commune dessert actuellement 46 abonnés pour une consommation annuelle d'environ 2 800m³.

Afin de préparer ce transfert, M. le Président propose que l'intégration du réseau communal soit effective à partir du 31.12.2019, ceci afin d'anticiper notamment :

- Le transfert de l'actif et du passif
- D'établir un diagnostic du réseau
- D'établir un avenant au contrat d'affermage
- D'anticiper la nouvelle facturation

**Syndicat d'Eau Potable
Crussol – Pays de Vernoux
(Ardèche)**

OBJET

N° 03/2019

**Intégration du Réseau
communal de St
Maurice en
Chalencon au
31.12.2019**

De plus, le réseau communal est alimenté uniquement par la Source de l'Enfer.

Aux vues de son état, la réhabilitation de cette ressource générerait un coût financier sans commune mesure avec le service rendu. C'est pourquoi le syndicat a décidé d'abandonner cette ressource et de la rendre au milieu naturel en procédant à des travaux d'interconnexion de réseaux.

DELIBERATION :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accepte** l'intégration du réseau communal de St Maurice en Chalencon à la date du 31 Décembre 2019

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Président
Olivier AMRANE.

Document transmis à la Sous-
Préfecture de TOURNON

le.....
publié et notifié

le.....
ACTE RENDU EXECUTOIRE
(Article L.2131-1 DU CGCT)

Le Président
Olivier AMRANE.